

RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01935
Numéro SIREN : 751 914 250
Nom ou dénomination : A VISION

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010569

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/010569**
n° de gestion : **2012B01935**
n° SIREN : **751 914 250 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 18/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A VISION - Société par actions simplifiée
88 chemin Des Bastards 31830 Plaisance-du-touch -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2150041

ACTIF

Désignation de l'entreprise **A VISION** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **88 CHE DES BASTARDS 31830 Plaisance-du-Touch**

SIRET **5 1 9 1 4 2 5 0**

Durée de l'exercice en nombre de mois **1 2** Durée de l'exercice précédent* **1 2**

Exercice N clos le **30/06/2017**

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	831
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	831
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	57
		072	074	179
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	21
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II	096	098	257
Total général (I + II)	110	112	1 088	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	
	Report à nouveau		134	(14 815)
	Résultat de l'exercice		136	2 883
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	(9 932)
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	993
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	172	10 027
	Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	11 020	
Total général (I + II + III)		180		1 088
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **A VISION**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30/06/2017

1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211	
		Services *		217		218	11 910
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	3 444
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	15 355

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * .	(dont crédit bail : - mobilier . - immobilier .)			242	11 372	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *	243	200	244	200	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	898	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	12 472	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

					310	2 883
--	--	--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

2 883

314

Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		312
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
Don divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			055			

Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	2 883	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *	14 814	donc imputés sur le résultat :		360	2 883
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		372	

Formulaire obligatoire (article 402 septies
A bis du code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A VISION**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	583	444		446	583		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 320	472		474		476	1 320		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 320	492	583	494		496	1 903		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	238	534		536	238
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	174	562	660	564		566	834
TOTAL		570	174	572	898	574		576	1 072

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées, vuées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591			
TOTAL										596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise A VISIONNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14 814
Déficits imputés	983	2 883
Déficits reportables	984	11 931
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	11 931

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PMF antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800				
-----	--	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 981
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 053
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A VISION		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2016		et clos le : 30/06/2017	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

N° 2033-E-SD - (SDNC-DGFIP)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

Exercice clos le 30/06/2017

SIREN 7 5 1 9 1 4 2 5 0

Dénomination de l'entreprise A VISION

Adresse (voie) 88 CHE DES BASTARDS 31830 Plaisance-du-Touch

Code postal 31830 Ville Plaisance-du-Touch

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CANIL Prénom(s) PIERRE
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 16/05/1987 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays
Adresse : N° Voie 5 RUE SONIA DELAUNAY APPT 10
Code Postal 31170 Commune TOURNEFEUILLE Pays

Titre (2) M Nom patronymique SIMONETTI Prénom(s) REMI
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 22/06/1987 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays
Adresse : N° Voie 31 BLD EUGENE MONTEL
Code Postal 31170 Commune TOURNEFEUILLE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLF pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



N° 11623 * 17

7

Formulaire obligatoire
article 38 de l'annexe III au C.G.T.D.

N° de dépôt

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

☒ *

Exercice clos le 30/06/2017

SIREN

7 5 1 9 1 4 2 5 0

Dénomination de l'entreprise A VISION

Adresse (voie) 88 CHE DES BASTARDS 31830 Plaisance-du-Touch

Code postal 31830 Ville Plaisance-du-Touch

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-cités en bas à droite de cette même case
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

ANNEXE

REGLES & METHODES COMPTABLES

**SAS A VISION
AVS
88 chemin ders Bastards
31830 PLAISANCE du TOUCH
SIRET : 75191425000012**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 087.92 €
et le compte de résultat présenté sous forme de liste
un total produits de 15 354.51 €
un total charges de 12 471.92 €
et **dégage bénéfice de 2 882.59 €**

L'exercice considéré :
- débute le 01.07.16
- finit le 30.06.17
- et a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité et dans les méthodes de présentation n'a été apporté en dehors de celles imposées pour l'application du nouveau plan comptable.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances Clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporé dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits significatifs de l'exercice

NEANT

SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

RAPPORT DE GESTION de la GERANCE
sur les COMPTES de l'EXERCICE
CLOS le 30 juin 2017
(AGO du 10 octobre 2017)

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 30 juin 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Notre rapport, les comptes, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les textes légaux et réglementaires.

I - L'ACTIVITE GENERALE

*** Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :**

Notre chiffre d'affaires a été de 15 353.72 € contre 3 084.05€ pour l'exercice précédent.

*** Evolution prévisible et perspectives d'avenir ; événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice:**

- Consolider le travail de synchronisation avec de nouveaux clients,
- Développer les contacts avec des artistes émergents en édition,

II - RESULTATS - AFFECTATION

*** Examen des comptes et résultats :**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les règles comptables fondamentales.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires s'est donc élevé à 15 353.72 € HT.
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 12 471.92 €.

Après avoir pris en compte les divers produits & charges, le résultat de l'exercice est porté à 2 882.59 €.

*** Proposition d'affectation du résultat :**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver le bilan, compte de résultat et annexe tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 882.59 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

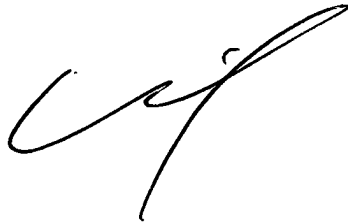
- Report à nouveau : 2 882.59 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes. It appears to be a stylized representation of a name, possibly starting with a large 'C' or 'G'.

SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

RAPPORT SPECIAL de la GERANCE à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 10 octobre 2017

Chers associés,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses présidents, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Conventions relatives à l'exercice clos le 30 juin 2017 :

Néant

LA PRESIDENCE



SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 10 octobre 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30.06.17.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 2 882.59 € de l'exercice comme suit :

- Report à nouveau : 2 882.59 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que le Président et le Directeur n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

LA PRESIDENCE



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
du 10 octobre 2017**

L'an deux mille dix sept
A dix huit heures trente,

Les associés de la SAS A VISION au capital de 2 000 Euros, divisé en 2000 actions de 1 € chacune, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro B 751914250, se sont réunis au siège social 88 chemin des Bastards – 31880 PLAISANCE du TOUCHE, sur la convocation qui leur avait été faite par la présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre CANIL, président associé.

Le Président constate que sont présents :

- Monsieur CANIL Pierre	propriétaire de	1000 actions
- Monsieur SIMONETTI Rémi	propriétaire de	1000 actions
Total des actions		2 000 actions

Monsieur le Président déclare alors que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du président,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 30.06.17, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 2 882.59 € comme il suit :

- Report à nouveau : 2 882.59 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Monsieur CANIL Pierre n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte qu'il n'y a eu aucune rémunération de versée au Président ML. CANIL Pierre et au Directeur M. SIMONETTI Rémi au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote.

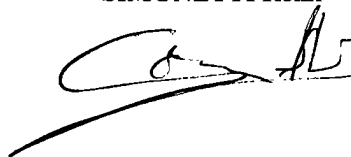
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 19 h15 .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par le gérant et les associés.

CANIL Pierre



SIMONETTI Rémi



SAS A VISION
au capital de 2 000 €
Siège social
88 chemin des Bastards
31880 PLAISANCE du TOUCH
RCS de TOULOUSE : B 751914250

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 10 octobre 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 2 882.59 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 2 882.59 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La présidence

